

**PLAINTE DE LA PALESTINE**  
**DEVANT LA COUR PENALE INTERNATIONALE**  
**APPEL DES AVOCATS**

Depuis ce mois de juin 2014, dans le contexte de la colonisation de la Palestine et du blocus du territoire occupé de Gaza, l'Etat d'Israël conduit une opération militaire qui viole des dispositions fondamentales du droit international. Chaque jour révèle de nouvelles horreurs, et le bilan de cette action militaire, qui n'a pas d'autre objet que la destruction de la société civile palestinienne, est effrayant : plus de 1.800 morts et 7 000 blessés graves ce début août, dont 80% de civils.

La justice doit répondre à la violence, et, comme avocat, j'apporte mon entier soutien à la dénonciation de faits effectuée par M. Saleem AL-SAQQA, ministre de la justice de Palestine, et M. Ismail JABR, procureur général de Gaza, le 25 juillet 2014.

Dans ce contexte, je demande que Madame BENSOUDA, procureur auprès de la CPI, organise dès que possible une première réunion de travail, pour organiser la suite à donner à cette plainte.

Le peuple Palestinien s'adresse la justice internationale, et la CPI doit répondre selon les termes et l'esprit du statut, dont le but est la lutte contre l'impunité.

*Nom*

*Adresse*

*Tel*

*Mail*

A retourner à [gilles@deversavocat.com](mailto:gilles@deversavocat.com) et [kaled165@hotmail.com](mailto:kaled165@hotmail.com)